

Belgique-Belgie

PP
1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt :
Bruxelles X

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 49 juillet - août - septembre 2006

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl – Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle

La radio
des Ucclois
Radio 1180

le lundi
de 18 à 20 h

FM 87.7

en ligne sur

www.radio1180.be

Connexion adsl souhaitée

s o m m a i r e

- Éditorial : Voter ? Mais pour qui ? 2.
- Et les générations futures ? 4.
- Pourquoi pas un Plan Communal de Développement de la Nature à Uccle ? 5.
- Uccle, c'est le pied ! 8.
- Menaces sur Avijl 9.
- Faut-il abattre tous les marronniers de l'avenue Churchill ? 11.
- Le projet « FLOREAL 53 » 13.
- Abattage d'arbres dans les bois d'Uccle
Un mot d'introduction 14.
- Abattages de 409 arbres au bois de Buysdelle –
Visite au bois de Verrewinkel 14.
- Non au sacrifice de l'avenue Messidor ! 17.
- Nettoyage des tags :
Droit de réponse de l'Échevin Marc COOLS 18.
- Vallée de St-Job :
Des égouts sans réseau séparatif et trop chers 20.
- Vivre mieux, tout en consommant moins...
Assumer notre statut de citoyen 22.

Éditorial

Voter ? Mais pour qui ?

Pour beaucoup d'entre nous, la question cruciale qui se pose à chaque élection est de savoir pour qui voter.

Mais tout d'abord, pourquoi voter ?

Pour certains, cette obligation légale est perçue comme une contrainte, et qui plus est une contrainte qui ne sert pas à grand'chose.

Avec l'avènement de la mondialisation, le marché est devenu l'instrument par excellence du pouvoir économique et financier omnipotent de notre société de consommation. Ce marché n'est pas démocratique et surtout il n'a pas pour finalité le bonheur des hommes, mais bien la rentabilité et donc un certain asservissement aux biens matériels. Le verbe « avoir » a pris la place du verbe « être ». La transformation rétrograde de notre démocratie occidentale ne serait-elle pas en partie à l'origine de ce désintérêt pour la chose publique ?

Pourtant, voter est l'acte qui exprime le mieux notre attachement à la démocratie.

C'est la possibilité de pouvoir donner officiellement son avis sur le choix de nos gestionnaires – communaux en l'espèce – pour les 6 ans à venir. Il ne faut pas voyager tellement loin dans le temps ou dans l'espace pour constater que beaucoup ont payé et payent encore de leur vie pour

obtenir cette liberté et ce droit démocratique. En ne votant pas, nous prenons le risque de laisser l'avenir entre des mains incompetentes, voire indignes de nous gérer.

Pour qui voter ?

Que le lecteur ne compte pas sur nous pour des recommandations concrètes. Ce n'est ni de notre compétence ni dans nos objectifs. Tout au plus pouvons-nous exprimer notre inquiétude et notre perplexité, dire notre manière de voir. Les préoccupations de notre association sont orientées vers la préservation de notre environnement, qui ne se limite pas à la protection de la nature, mais recouvre aussi habitat, aménagement du territoire, transports, patrimoine, lutte contre les pollutions, mécanismes institutionnels... bref, l'amélioration de notre cadre de vie.

Plus que jamais, face au réchauffement climatique, aux méfaits de notre société de consommation, à l'impasse de notre société axée sur la voiture, aux problèmes d'accroissement de la pauvreté et du chômage, aux menaces qui pèsent sur la survie même de notre espèce, la vision politique communale se doit d'être élargie et coordonnée à la vision de la Région, à celle de l'Europe et aux problèmes de notre planète. Il n'y a pas de petits gestes quand on est nombreux à les accomplir.

Il faut absolument réconcilier le temps politique à court terme d'une législature avec le temps écologique à long terme de la planète.

Force est de constater que souvent les propos des candidats ou les tracts électoraux montrent une vision « de clocher » très réduite, à court terme, alors que la situation très préoccupante de notre planète rend les limites et les frontières obsolètes. Bien plus, nombre de candidats se contentent de refléter les préoccupations des électeurs.

Prenons deux exemples :

Tout d'abord, la **sécurité** : ce n'est pas par hasard que, de toutes parts, on nous en promet plus ; puisque les électeurs en sont préoccupés, c'est d'actualité ! Certes, la sécurité est une chose évidemment nécessaire, mais de là à en faire un thème majeur...

Ensuite, la **mobilité** : des candidats se préoccupent à juste titre de ce problème, recommandent la fluidité des grands axes ou des parkings supplémentaires, ce qui revient encore à favoriser la voiture. Aucun n'invoque les nuisances et la pollution qu'engendre ce mode de déplacement, ni ne fait référence au Plan Régional de Développement qui veut inverser l'évolution actuelle du trafic et diminuer pour 2010 le volume du

trafic automobile de 20% par rapport à son niveau de 1999, ni n'invoque même le protocole de Kyoto visant à réduire les fameux gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique.

Les candidats se montreraient plus dignes d'être élus s'ils avaient le courage d'aller au-delà des préoccupations immédiates de leurs électeurs, de les amener à réfléchir sur les grands problèmes de notre époque, de guider les électeurs plutôt que d'être guidés par eux. Nous pensons que ce courage serait récompensé, que les médias souligneraient leur action, que les électeurs leur feraient confiance.

Ce qui nous semble manquer le plus chez nombre de candidats, c'est **une vision à long terme** des problèmes essentiels. Certes, le court terme est nécessaire dans la gestion d'une commune, mais il doit s'inscrire dans une perspective d'avenir et ne pas se limiter à résoudre les problèmes au jour le jour.

Or, que voit-on ? Que certains candidats ne visent qu'une chose : se faire élire ou réélire, si nécessaire en promettant n'importe quoi, comme si pour eux la fonction publique était un métier comme un autre.

Dans un pays comme le nôtre, tous les partis démocratiques défen-

dent les mêmes valeurs fondamentales. D'où l'importance de voter pour des personnes et non en fonction des programmes des partis (et ce d'autant plus que les partis qui s'allient pour gouverner sont prêts à bien des compromis...), de voter pour des candidats non seulement compétents, honnêtes et dynamiques, mais encore pour ceux qui osent dire ce qu'ils pensent (et non ce que leur parti leur dit de penser), bref pour des candidats qui placent l'intérêt commun au-dessus des intérêts personnels ou partisans. L'idéal serait que chaque élu puisse garder sa liberté d'expression et que l'on ne voie plus ce pénible spectacle des votes majorité contre opposition. (On peut toujours rêver !)

Bien sûr, nos critiques ne visent pas tous les politiques et nous reconnaissons qu'il y a des élus qui ne déçoivent pas. Mais globalement, au-delà des promesses électorales, l'avenir de notre planète ne semble pas un souci majeur pour les décideurs politiques ; tout se passe comme si tout allait bien dans le meilleur des mondes, alors que si nous ne modifions pas complètement nos comportements dès maintenant, ce monde deviendra bientôt invivable pour nos enfants.

Concrètement, quelles sont les attentes des électeurs et plus particulièrement de notre association qui relaye un bon nombre de souhaits que les habitants ne portent pas eux-mêmes à la connaissance des autorités ?

Tout d'abord, **une écoute et un dialogue constructif** avec les habitants et les associations représentatives. C'est essentiel si on veut maintenir un lien de confiance, la démocratie participative et la citoyenneté responsable qui sont la clé d'une gestion en harmonie avec les habitants ; de plus, les électeurs peuvent émettre d'excellentes idées et si elles ne sont pas retenues, il est important de leur expliquer pourquoi. Les habitants qui prennent la peine de

se manifester et les associations d'habitants ne recherchent-ils pas la même chose que ceux qui nous gouvernent, c'est-à-dire le bien commun ?

Ensuite, et sans entrer dans le détail, tout ce qui touche à **notre environnement**, à notre cadre de vie, nous concerne tous, qu'on le veuille ou non, qu'on le perçoive ou non.

Et enfin, **un accord entre les promesses et la réalité des actes**.

Nous sommes conscients qu'un projet de société ne se réduit pas seulement à l'environnement, mais nous estimons que celui-ci est un pilier fondamental du développement durable au même titre que l'économie et le social, surtout dans le contexte planétaire que nous vivons.

Conseillons à nos lecteurs de rencontrer les candidats, d'apprendre à les connaître, de leur écrire, pour enfin choisir celui ou celle qui pourra satisfaire leurs idéaux.¹

Terminons en précisant que si nos réflexions peuvent paraître pessimistes, c'est que la place marginale accordée aux enjeux environnementaux parmi les décideurs politiques ne reflète absolument pas les préoccupations d'aujourd'hui. Une révolution globale de nos modes de vie est pourtant nécessaire face à la dégradation à grande vitesse de notre milieu de vie. On ne peut plus gouverner comme on se permettait de le faire il y a 15 ou 20 ans ; la gestion communale doit être adaptée aux menaces qui pèsent sur la survie de nos enfants ; c'est notre rôle d'y inciter.

Denys RYELANDT
Vice-Président
Thérèse VERTENEUIL
Administrateur

1. Sous toutes réserves, notre RADIO 1180 (FM 87,7) diffusera les lundis 11, 18, 25 septembre et 2 octobre, entre 18 et 20 h., les réponses données par les représentants des 4 principales formations politiques d'Uccle à des questions posées par l'ACQU.

Et les générations futures ?

Après avoir lu certains articles dans quelques magazines et après avoir regardé certaines émissions à la télévision se rapportant à la planète, j'ai voulu écrire ce que je pensais à propos de la Terre.

Tous les beaux projets socialistes comme la pension ou la justice sont de bonnes idées. Mais ce genre d'idées pourront-elles prendre forme dans 100 ans ? Car toutes les ressources telles que le pétrole vont disparaître un jour, car nous les épuisons. À votre avis, comment de grandes civilisations ont-elles disparu ? En utilisant toutes les ressources utiles à leur vie. Et que faisons-nous maintenant ? Nous en utilisons énormément. Quand vous buvez un verre d'eau, une fois terminé, le verre est vide, donc il faut le remplir. Mais croyez-vous que la Terre pourra être remplie de pétrole après en avoir été vidée ? Encore, je dis « pétrole », mais il y a plein de ressources que l'on vide. Les civilisations, comme les Vikings, les Mayas, les habitants de l'île de Pâques, sont mortes car elles ont déboisé leurs terres. L'eau contenue dans les arbres n'a plus pu s'évaporer. De ce fait, elle ne pouvait plus tomber du ciel et faire en sorte que les plantes que ces habitants mangeaient puissent pousser. Conclusion : les civilisations étaient affamées et certaines sont allées jusqu'à se manger d'homme à homme. Si je parle de ces cas, c'est parce que, dans certaines parties du monde, la sécheresse a déjà commencé et les déserts s'agrandissent. Ils ne s'agrandissent pas qu'en Afrique. En Espagne, le nombre de déserts

augmente. Aux États-Unis, les glaciers fondent. De plus en plus d'espèces disparaissent. Avec le changement du climat, des espèces changent d'habitat. Au point où nous sommes partis, la maladie du sommeil va être apportée jusqu'ici, en Belgique ; et bien d'autres maladies encore. Ce changement climatique est provoqué par la pollution produite par les gaz des voitures, par l'industrie et par la manière de fabriquer de l'électricité (centrales électriques). On devrait plus utiliser les énergies renouvelables, telles que les vents ou même l'énergie produite par les vagues, pour fabriquer l'électricité. Chaque être a sa place sur terre. Alors pourquoi détruire son environnement ? Sachez aussi qu'en somme, il y a assez de nourriture sur terre pour nourrir tous les hommes. Alors, pourquoi toutes les 5 secondes un homme meurt-il de faim sur terre ? Vers le 13-14^e siècle, des loups ont commencé à attaquer des hommes tout simplement parce qu'ils n'avaient plus assez de territoire et de proies à chasser à cause de l'homme. Ceci n'est pas un problème dans un seul pays, mais dans le monde entier. Les Mayas ne savaient pas qu'ils allaient mourir à cause de la déforestation, mais nous, nous le savons !

Maëlle DE BROUWER, 13 ans



**Publié en 1992
par
notre association
avec l'accord
de l'éditeur
Gallimard,
ce petit livre
de GIONO a été
illustré pour nous
par Serge CREUZ**

L'écrivain avait offert ce texte à l'humanité. « *Ce que j'ai écrit de plus humain* », disait-il, afin que le plus grand nombre de gens – dont les jeunes – puissent apprécier la valeur éthique du message.

Disponible
au prix (coûtant) de 2,5 euros
(+ 0,88 euros, si frais d'envoi)
chez Jacques NIFFLE,
avenue Bel-Air 25/5 à Uccle
(tél : 02.344.41.51)

Et pourquoi pas un « PCDN » – Plan Communal de Développement de la Nature à Uccle ?

Un PCDN, qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

C'est l'ensemble des lignes de conduite qu'une commune se donne pour gérer, préserver et améliorer son patrimoine vert. Son objectif est de répondre au constat de la diminution des espèces et habitats, de faire une évaluation de la nature sur le territoire et, en coordination avec les services régionaux, de mobiliser les citoyens, les associations, les professionnels et les différents acteurs communaux dans des actions concertées de protection et d'amélioration du patrimoine naturel et paysager.

Le projet de PCD ou Plan Communal de Développement a été voté par le conseil communal en 1998, projet, qui pour des raisons extérieures à la Commune, n'a toujours pas abouti mais qui sert toujours de référence aux politiques communales.

Le PCDN est plus qu'un volet nature du PCD, c'est un plan qui organise et gère le patrimoine naturel de la commune. C'est un outil de référence interne aux services communaux pour la mise en œuvre des autres plans. C'est aussi un outil de sensibilisation de la population à son patrimoine environnemental et à sa gestion tant publique que privée. Les PCDN, qui existent déjà dans de nombreuses communes wallonnes, s'inscrivent dans la perspective d'un développement durable et sont la concrétisation des décisions du « Sommet de la terre » de Rio en 1992.

Pourquoi un tel plan à Uccle ?

La commune d'Uccle peut s'enorgueillir de son patrimoine vert dans la ville, mais encore faut-il pouvoir le conserver en état, voire l'améliorer face à la pression immobilière accrue déclenchée par la mise en pratique du PRAS¹ et l'envol des prix de l'im-

mobilier, face à la disparition des derniers espaces verts de friches, de petits bois ou de culture, face au morcellement de plus en plus important des espaces semi-naturels, face à la disparition accélérée des espèces sauvages indigènes du fait des activités humaines. Dans le courant des cinq dernières années surtout, la course à l'immobilier très rentable dans notre belle commune, s'est caractérisée par un « mitage » du territoire et par l'isolement de plus en plus marqué des espaces verts protégés, sans parler des grands projets de lotissement qui vont modifier complètement le paysage de certains quartiers et engendrer une croissance importante du parc automobile accompagnée de son cortège de nuisances.

À l'instar de certaines communes et villes wallonnes comme Rixensart ou Liège pour ne citer qu'elles, et de la commune d'Anderlecht, pionnière à Bruxelles, ne serait-il pas grand temps pour notre Commune de se doter d'un plan de protection et d'amélioration de notre patrimoine biologique aujourd'hui mis à rude épreuve !

1. PRAS : Plan Régional d'Affectation du Sol.

Comment s'établirait un PCDN ?

L'élément de base d'un PCDN, c'est le partenariat de tous les acteurs concernés par la biodiversité de leur commune. Responsables communaux, naturalistes, associations de défense de l'environnement, comités d'habitants, de commerçants, représentant des entreprises sont rassemblés autour de la table des négociations... Chacun avec ses compétences, ses attentes et ses contraintes. Tous ensemble, pour échanger des points de vue et élaborer un programme commun d'actions en faveur de la biodiversité. Un comité de gestion se charge de synthétiser les suggestions et élabore une version provisoire du plan, qui est soumis à enquête publique.

L'état des lieux de la biodiversité à Uccle

Le plus gros du travail d'inventaire et les orientations de gestion ont été établies, dès 1994, par l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE / Bruxelles Environnement)¹ On peut y lire p. 7 :

« Il faut que le patrimoine biologique urbain s'élargisse

et dépasse le cadre de la protection des espèces, des biotopes et des sites, et soit intégré à l'aménagement du territoire. Une réflexion globale en terme de gestion d'écosystème urbain, montre que l'intégration du patrimoine biologique urbain aux autres composantes impose certaines contraintes, mais apporte des bénéfices certains pour la qualité de la vie urbaine »

C'est bien sûr une évidence, d'autant plus dans le contexte du réchauffement climatique que nous connaissons, le patrimoine naturel intervient dans la régulation locale du climat, du cycle de l'eau, de la qualité de l'air et de la lutte contre les pollutions (la végétation capture les poussières en suspension).

Pour contrer la fragmentation et l'isolement des sites semi-naturels protégés, il est indispensable de les relier entre eux par des liens et de créer un véritable réseau écologique pour la survie même des espèces et des habitats : c'est ce qu'on nomme communément le maillage vert. Les sites d'intérêt biologique du réseau nature ont été répertoriés sur une

carte². L'enquête a été coordonnée par la cellule Nature de l'IBGE. L'étude des sites a été confiée au Laboratoire de botanique systématique et de phytosociologie de l'ULB. (voir ci-dessous)

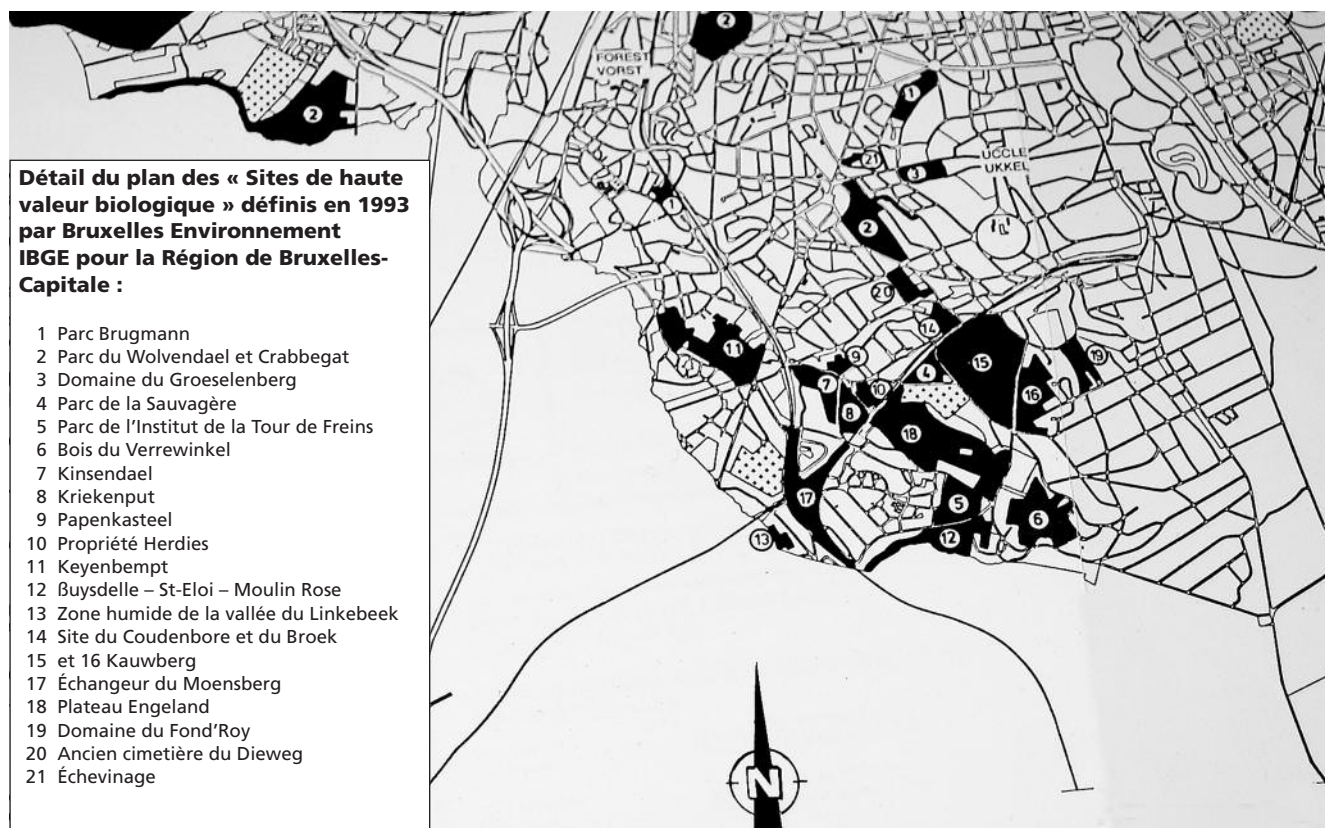
Notre commune a la chance de disposer d'une série de ZSC (Zones Spéciales de Conservation) Natura 2000 sur son territoire, cela signifie également que ces zones doivent être maintenues dans un état de conservation « convenable » pour les habitats et les espèces protégés. Rappelons que l'objectif européen est d'enrayer la diminution accélérée de la biodiversité d'ici 2010.

Les dispositions visant à prévenir les dégradations de sites Natura 2000 ont été, de plus, renforcées avec l'adoption de la Directive 2004/35/CE dite « **de responsabilité environnementale** », qui entrera en vigueur en 2007. Celle-ci oblige l'auteur des dégradations à compenser ou à restaurer les habitats et espèces affectés, ainsi qu'à compenser les pertes encourues. Elle consolidera ainsi la protection juridique du réseau natura 2000.

La conclusion : un contrat communal de développement de la nature

Après l'enquête publique, tenant compte des remarques émises, la version finale du plan est soumise à l'approbation du Conseil communal. La Commune et ses partenaires signent le « *contrat communal de développement de la nature* » par lequel ils s'engagent à réaliser les propositions du PCDN. Il s'agit d'un **contrat moral et symbolique** que les partenaires signent, librement et spontanément, entre eux.

Prenons l'exemple d'actualité du plateau Engeland. Sur la carte n° 8 précitée (voir ci-dessous)², on peut constater que l'ensemble du plateau Engeland est inscrit comme site de valeur biologique, sauf la partie bâtie de l'Institut Pasteur. (p. 60/75/79, n° 18 Engeland 38,50ha). L'IBGE, dans cette même étude citée précédemment, précisait que : « **Très peu de sites de valeur biologique sont efficacement protégés. De façon générale, tous les sites prioritaires devraient obtenir d'of-**





Kauwberg

fic un statut de zone d'espaces verts. La réalisation du plan régional de développement et du PRAS doivent donc tenir compte des données écologiques récentes, tant sur le plan de la faune et de la flore régionale que sur celui de la valeur biologique. »

Or, que constate-t-on ? Pour des raisons politico-économiques, le PRAS n'a pas sauvegardé l'ensemble du plateau Engeland en espace vert, mais y a inscrit 3 zones constructibles (ZHPR)³ et une zone d'équipement d'intérêt collectif, l'institut Pasteur. Une bande linéaire est cependant maintenue en Zone verte à haute valeur biologique et ZSC Natura 2000, pour, dit-on, faire la liaison entre les sites du Kinsendael et du bois de Verrewinkel. Mais le plateau Engeland, s'il fait le lien géographique entre ces deux sites précé-

tés, n'en constitue pas moins dans son ensemble un site biologique remarquable et remarqué dès 1994 dans l'étude de l'IBGE. Il est par conséquent faux de dire qu'il n'a qu'une valeur de liaison dans le maillage écologique. C'est, bien sûr, une zone-noyau à part entière, qui doit être préservée par des zones de lisières écologiques efficaces et des liaisons à maintenir ou à créer pour sauvegarder sa fonction. Par l'introduction de zones constructibles importantes en bordure des zones de haute valeur biologique, le PRAS a créé un conflit d'intérêt entre le végétal et le minéral. On a alors mis la charrue devant les bœufs en présentant un important projet de lotissement avant d'avoir décidé ce qu'il fallait sauvegarder et dans quelle mesure on pouvait urbaniser sans nuire au patrimoine biologique, sans menacer la réserve

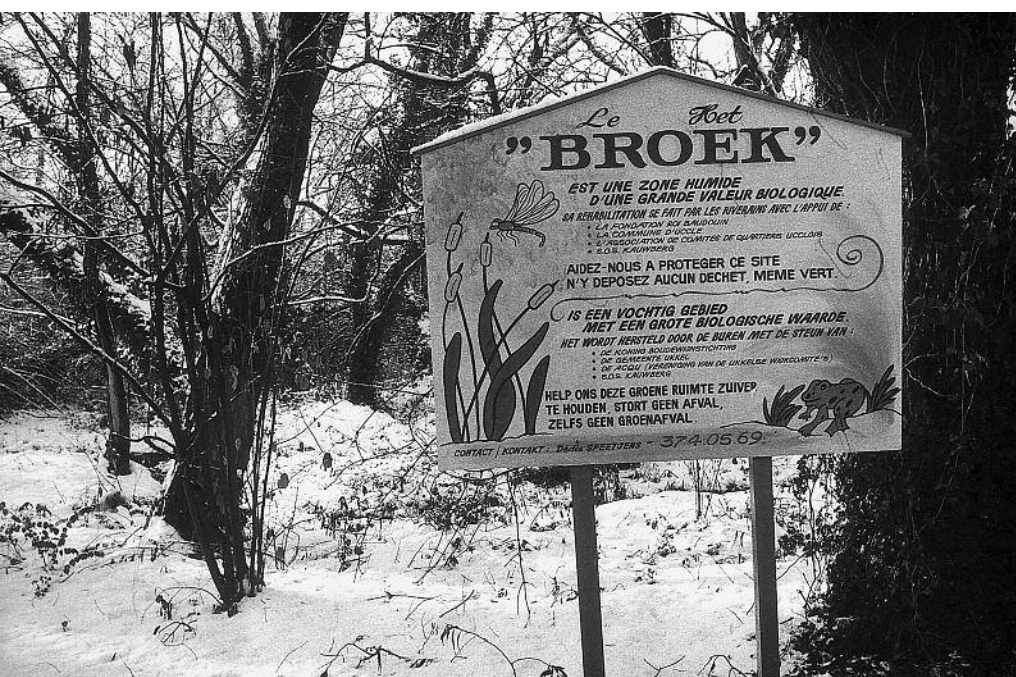
naturelle humide du Kinsendael ou sans aggraver les problèmes récurrents d'inondation de la vallée.

Un PCDN permettrait de suivre des lignes de conduite dans l'aménagement du territoire pour la conservation et l'amélioration des sites protégés et la richesse du maillage écologique. L'importance des zones de lisières écologiques, des zones de liaisons est primordiale pour l'efficacité du maillage vert. Les lotissements, pour autant qu'ils se justifient par un besoin accru de logements, ne devraient pas défigurer les derniers espaces à caractère rural de notre région. L'intérêt environnemental et paysager de ces espaces est indéniable dans la ville.

« Dans de nombreux cas, les habitats et écosystèmes modifiés ou convertis auraient fourni des avantages nettement supérieurs s'ils n'avaient pas été convertis. Cependant, la prise de décision accorde souvent la priorité au profit du secteur privé plutôt qu'aux bénéfiques qu'en retirerait la société en général. »⁴ Il est difficile de donner une valeur monétaire à la nature et à la biodiversité pour les intégrer dans des analyses de coût-bénéfice et des évaluations d'impact environnemental. C'est pour donner à l'environnement semi-naturel et rural la place qu'il mérite qu'un plan communal de développement de la nature prendrait ici tout son sens.

Suggérons aux futurs élus de la prochaine législature de mettre un PCDN dans leurs accords de majorité !

Thérèse VERTENEUIL
Administrateur



1. IBGE. Cahier n° 5. Orientation pour une promotion du patrimoine biologique en Région de Bruxelles Capitale. F. ONCLINCX et M. GRIJSEELS.
2. IBGE Cahier n° 5 carte 8. 1994.
3. Zone d'Habitation à Prédominance Résidentielle.
4. In « Natura 2000 » n° 20 Mai 2006. DG Env. C.E. Page 9.

L'ACQU, s'investit dans un nouveau projet pour les piétons : Uccle, c'est le pied !

Cette initiative en faveur de la mobilité douce sera présentée lors de la semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre 2006, dans le cadre de l'appel à projet lancé par Inter-Environnement Bruxelles.

But de l'opération

- Promouvoir la marche à pied comme mode de déplacement alternatif valable à la voiture.
- Mieux intégrer ce mode de déplacement dans l'ensemble des mesures prises en faveur de la mobilité à Uccle.
- Relier par des itinéraires pédestres les « points focaux » comme les écoles, les gares, les lotissements actuels ou futurs, les hôpitaux et maisons de retraite, les centres commerciaux ou administratifs.
- Jouer sur « l'intermodalité » en favorisant l'accès à pied vers les gares et autres moyens de transport collectif.
- Protéger et conserver le patrimoine des chemins et sentiers ucclais.

Uccle dispose d'un important réseau de chemins et voies piétonnes, qui permet de se déplacer à pied sur de courtes distances dans un environnement de qualité et sécurisé. Bon nombre d'habitants ne connaissent pas ces chemins, ni les connexions qu'ils peuvent permettre. Des points noirs subsistent cependant : carrefours dangereux, traversées d'artères à grand trafic, accessibilité pour d'autres déplacements doux.

Actions envisagées

Le Sud-Ouest de la commune est présenté comme quartier pilote pour une opération de sensibilisation, d'information et de promotion des déplacements à pied.

Notre intervention se portera en priorité vers les écoles, car les déplacements des élèves et de leurs parents en voiture sont une des causes majeures des problèmes de mobilité à Uccle.

Un recueil (illustré de cartes) de six cheminements sera publié et présenté par l'ACQU au public. Sur le terrain, un fléchage sera réalisé pour visualiser les chemins et les faire découvrir aux usagers potentiels. De plus, un rapport plus technique, recensant nos investigations et propositions d'aménagements pour améliorer l'accessibilité et l'usage des cheminements, sera remis aux autorités.

**ON VOIT LA VILLE AUTREMENT
SI ON LA REGARDE EN MARCHANT !**

*Le Groupe « mobilité »
de l'ACQU*



r a p p e l

Ami(e) automobiliste,

**Ne stationnez pas
sur les trottoirs**

**un espace public, même
devant chez vous !**

**Une telle habitude les
dégrade petit à petit**

**Stationnez
sur la chaussée**

**mais pas sur les
passages-piétons,
ni à moins de 5 m.
des coins de rue !**



Menaces sur Avijl : un enjeu démocratique

Rappel des épisodes précédents

Pour ceux qui ne le connaîtraient pas, rappelons que le plateau Avijl est un espace vert de près de 9 hectares à caractère rural. Composé essentiellement de prairies, de jardins potagers et d'agrément, et d'espaces verts sauvages, intégré dans le tissu social et environnemental du vieux Saint-Job, **il constitue l'un des derniers témoins du passé villageois de la commune d'Uccle et de son patrimoine historique.**

Depuis les années 1970, le plateau est propriété communale, classé juridiquement en zone d'habitation. Après plusieurs tentatives antérieures d'urbanisation, restées vaines en raison de l'opposition résolue des habitants, la majorité communale issue des élections d'octobre 2000 (PRL, Écolo, PS et FDF) a entrepris la décision de révision du PPAS n° 28 bis (Plan Particulier d'Affectation du Sol), visant à construire sur le plateau un ensemble de 200 logements, dans l'intention affichée de pallier le manque de logements sociaux et moyens dans la commune.

Dès que ce projet a été rendu public, les habitants ont constitué l'*Association Protection et Avenir d'Avijl*, dont les objectifs sont la sauvegarde du plateau comme site champêtre à caractère rural,

la préservation de son milieu naturel et le développement de son rôle social et éducatif. C'est dans cet esprit que l'*Association* a demandé que les habitants soient associés à l'élaboration du nouveau PPAS. Elle s'est heurtée de façon répétée à une fin de non-recevoir de la part du Collège. Devant ce refus de tout dialogue, **l'Association a élaboré un projet alternatif pour le plateau, sous forme d'un Livre Blanc**¹. Ce projet alternatif, rendu public le 24 avril 2006, intègre des préoccupations fondamentales en matière d'environnement, d'urbanisme et de préservation du tissu social. **Il permet de sauvegarder l'intégralité du site champêtre du plateau, tout en réalisant un programme significatif de**

logements dans des zones périphériques sans intérêt environnemental.

Sans tenir aucun compte des remarques et propositions de l'*Association*, rappelées dans une lettre ouverte remise avant la séance à tous les conseillers communaux², le Conseil communal a adopté le 29 juin dernier le projet de PPAS 28ter présenté par le Collège.

Le PPAS 28ter : un saccage environnemental et social

Ce projet prévoit le percement de deux nouvelles voiries carros-

1. Disponible auprès de l'ACQU. Il est aussi consultable dans son intégralité sur le site www.avijl.org

2. Cf. : *Lettre ouverte aux membres du Conseil communal d'Uccle*, pour mémoire.



Plateau Avijl

Le projet alternatif

sables s'enfonçant profondément sur le plateau, de manière à permettre la construction de quelque 200 logements. L'implantation de ces voiries et des bâtiments qui les borderaient aboutirait à la suppression de près de la moitié des prairies et potagers actuellement cultivés, à une déstructuration du site, à la dislocation du tissu social environnant, et en fin de compte à un véritable saccage écologique. Comble du paradoxe, le plan communal prévoit de laisser en l'état l'ancienne zone de décharge, relativement polluée. Relevons que « pour certains terrains privés compris dans les limites du PPAS, le plan autorisera d'ailleurs une construction

supplémentaire en fond de parcelle »³, ouvrant ainsi la voie à une certaine spéculation immobilière.

Que va-t-il se passer maintenant ?

Le projet de PPAS 28ter a été transmis pour avis à la Région de Bruxelles. Si cet avis est favorable, le projet reviendra pour approbation définitive par la Commune d'ici la fin de l'année. Rappelons que, conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil et le Collège actuels resteront en fonction jus-

3. Brochure de la Commune, avril 2006.

qu'au mois de janvier 2007.

C'est cependant le nouveau Collège, issu des élections du 8 octobre 2006, qui aura à mettre en œuvre la procédure de lotissement et à lancer les programmes de constructions ; ou au contraire à se mettre à l'écoute des citoyens et à amender – une fois de plus – ce PPAS.

Les élections du 8 octobre prochain seront décisives pour l'avenir du plateau. Il est donc primordial de savoir ce qu'a été, au cours de la législature qui s'achève, le comportement des uns et des autres, et de connaître le programme de chaque parti pour ce qui concerne l'avenir d'Avijl.

Le Plateau Avijl : Dessin original d'Isabelle Bourgeois (in « Livre Blanc » dont question page 9)



Avijl et les mandataires politiques ucclois : bilan de la législature actuelle (2000-2006)

Le projet de PPAS 28ter, aboutissant au saccage d'Avijl, a été porté à bout de bras par l'échevine Écolo de l'urbanisme, de la Régie foncière et de l'environnement, Chantal de LAVELEYE, et par le bourgmestre FDF Claude DESMEDT, soutenus, durant toute la législature, par l'ensemble de la majorité PRL-Écolo-PS-FDF. Il faut souligner que **la discipline de parti s'est révélée sans faille, du début à la fin de la procédure**. Lors de la séance du 29 juin du Conseil communal, tous les mandataires présents de la majorité ont approuvé ce projet⁴, sans émettre la moindre critique, y compris ceux qui, en privé, nous avaient fait part de leurs réserves, voire de leur opposition.

À l'inverse, ce projet a été combattu durant la législature par les mandataires de l'opposition libérale groupe de LOBKOWICZ – et par le CDH. Lors de la séance du 29 juin, Stéphane de LOBKOWICZ et Luc BEYER de RYKE (opposition libérale) et Marie-Françoise CHEVALIER (CDH) **ont fait des interventions structurées dénonçant les répercussions désastreuses du projet et rappelant l'intérêt du projet alternatif de l'Association**.

Une première conclusion s'impose d'emblée : il est vain d'espérer qu'au sein d'un groupe politique, l'un ou l'autre mandataire puisse défendre efficacement son

point de vue personnel. En fin de compte, c'est le point de vue officiel du parti qui s'impose à tous. Pour les élections du 8 octobre prochain, il est donc primordial de connaître le programme de chacune des principales listes en présence : Écolo, MR, PS, Union communale (une analyse de ces programmes peut être trouvée sur www.avijl.org).

Conclusions

La lutte pour la sauvegarde du plateau Avijl et la défense de son rôle social et environnemental, ne s'arrêtera pas au soir du 8 octobre. Même si la nouvelle majorité devait avaliser le projet actuel du Collège, d'autres recours – tant politiques que juridiques – resteront possibles, et l'Association Protection et Avenir d'Avijl ne négligera aucun moyen pour faire aboutir ses objectifs.

Il n'en reste pas moins que les élections du 8 octobre prochain constitueront une étape primordiale. À cet égard, l'enjeu du plateau Avijl dépasse très largement les limites du quartier de Saint-Job, et même de la commune d'Uccle.

Le sort de ce site est devenu emblématique de l'avenir que nous voulons laisser à nos enfants. **Ou bien, on s'enfoncé dans une logique productiviste à court terme : on manque de logements, donc on en construit sans se préoccuper des dégâts environnementaux collatéraux. Ou bien, on s'attaque à la pénurie de logements dans une optique de développement durable.**

C'est ce que propose le Livre Blanc de l'Association.

En définitive, c'est l'avenir de **deux concepts fondamentaux** qui est ici **en jeu** : la démocratie participative et l'environnement.

La démocratie participative consiste essentiellement à associer les citoyens au plus près des décisions qui déterminent les

grandes orientations d'une société aussi bien que les projets à l'échelle de communautés plus réduites. Ce concept, qui a déjà acquis droit de cité au niveau européen, a été superbement ignoré par la majorité sortante. Quel type de démocratie les Ucchois veulent-ils : un jeu purement formel, où toutes les décisions tant soit peu importantes se prennent en dehors de la place publique, dans le secret de tractations politiques entre les formations au pouvoir, ou une écoute véritable des préoccupations des habitants, doublée d'une volonté politique de les répercuter dans les faits ?

L'environnement est devenu une préoccupation fondamentale d'un nombre croissant de nos concitoyens, soucieux de leur qualité de vie et de celle des générations à venir. Ils sont de plus en plus conscients des menaces globales que fait peser l'action de l'homme sur l'avenir de la planète. Pour conjurer ces menaces, il ne suffit pas de se préoccuper de la forêt amazonienne, aussi fondamental que soit son rôle dans l'équilibre climatique global. Il importe tout autant que chacun d'entre nous veille à sauvegarder les équilibres écologiques de son environnement immédiat.

Les élections du 8 octobre prochain constitueront la seule occasion pour les six années à venir d'infléchir les orientations de la commune en matière de démocratie participative et d'environnement. Ne la laissons pas passer !

Georges COPINSCHI
& Georges INGBER
Association Protection
et Avenir d'Avijl

PLATEAU AVIJL



Association
Protection et
Avenir d'Avijl

4. À la seule exception du conseiller PRL André DAUCHOT (qui ne figure pas sur la liste du MR pour les élections du 8 octobre).

Faut-il abattre tous les marronniers de l'avenue Winston Churchill ?

Il est toujours dommage d'abattre des arbres vénérables qui ont près d'un siècle d'existence. Nous avons reçu récemment une lettre datée du 8 août dernier du Ministre Pascal SMET qui, outre la Mobilité, a aussi les Travaux publics dans ses attributions. Son avis est formel : ... « *Je tiens à vous signaler que l'abattage des marronniers est fort malheureux mais, comme vous savez, il s'agit d'un mal nécessaire. Bon nombre d'entre eux sont en mauvais état et il n'est probablement pas possible de procéder uniquement au remplacement des arbres qui présentent un danger. Les arbres nouvellement plantés ne sauraient en effet pas se développer correctement entre de grands arbres. Afin d'aboutir à un alignement homogène et sain dans quelques années, il faut donc passer par l'étape difficile de l'abattage et du remplacement de l'ensemble des arbres actuellement encore en place.* »

Il signale aussi qu'« *une nouvelle étude est en cours en vue d'examiner la situation actuelle et de déterminer le nombre d'arbres qui sont effectivement malades et qui représentent un danger. Une décision sera prise sur base de cette étude qui s'achèvera fin août.* »

Quant au choix des arbres qui remplaceraient éventuellement tous les marronniers de l'avenue, il précise : « *Mon administration estime effectivement que l'espèce qui répond à l'ensemble de ces conditions est le *Métaséquoia glyptostroboides*.* » Il signale cependant que : « *la décision définitive sera toutefois prise sur base de l'avis des différentes parties (service Urbanisme, commune) et je compte sur la concertation avec la Secrétaire d'État à l'Urbanisme pour parvenir à un choix bien*

argumenté. »

Nous ne partageons pas cet avis du Ministre Pascal SMET. Bien des points de nos réflexions sont par ailleurs partagés par la CRMS (Commission Royale des Monuments et des Sites), ainsi d'ailleurs que par certains membres de la Commission de concertation d'Uccle (voir l'avis de celle-ci lors de sa séance du 5 juillet 2006).

La Région juge trop vieux et dangereux les marronniers de cette avenue. Toutefois, le diagnostic d'expertise des arbres ne les condamne pas tous : deux tiers d'entre eux sont récupérables et même 177 d'entre eux y reçoivent une cotation 4 (pas de mesures urgentes) et 5 (pas de mesures du tout).

Le rapport d'incidences fait même remarquer que : « *les jeunes marronniers plantés en groupe sont en bon état et qu'il est regrettable de devoir également les remplacer.* »

Le choix de l'abattage systématique se fonde finalement sur l'obligation de recréer un alignement homogène et régulier. Cette seule motivation est-elle suffisante pour justifier l'abattage systématique de tous les marronniers ?

La Commission de concertation a été plus nuancée. Dans son avis du 5 juillet 2006, elle a recommandé de ne pas abattre les marronniers du rond-point Churchill et surtout de modifier le choix de l'essence de remplacement proposée, c'est-à-dire le métaséquoia, par des feuillus de 30 cm de circonférence minimum. L'argument avancé par

l'administration régionale pour justifier ce choix, précisant que justement un lot homogène de 300 métaséquoias était disponible, nous semble très faible. C'est avant tout une essence résistante et adaptée à la ville qu'il convient de choisir, et non celle qui est disponible sur le marché.

De plus, la Commune d'Uccle estime que l'abattage systématique ne se justifie pas. Elle demande de maintenir les arbres du côté impair de l'avenue, entre le rond-point et la chaussée de Waterloo, car ils sont en bonne santé. Si une partie des marronniers est maintenue, l'essence de remplacement des arbres abattus devrait alors être le marronnier, mais le rouge, plus résistant aux maladies que le blanc.

Le Comité de quartier Longchamp/Messidor se rallie à cet avis communal. Les habitants sont très attachés à ces arbres qui font la beauté du paysage de l'avenue et sont très utiles à leur santé. Ils regrettent aussi que le projet prévoit de réduire considérablement le nombre d'arbres replantés : 234 remplaceraient les 310 abattus. Ils demandent, comme les membres de la commission de concertation d'ailleurs, de densifier la replantation en réduisant l'espace entre les arbres. Ils souhaitent qu'aux arrêts de tram, les arbres puissent être conservés ou replantés, afin de ne pas créer des « trouées » importantes, inesthétiques et néfastes à la continuité du maillage vert. La STIB n'est pas opposée au maintien des arbres aux arrêts si la largeur du terre-plein est suffisante : élargir ceux-ci est possible en empiétant sur la chaussée routière qui serait alors réduite de facto à une bande à ces endroits. Ce qui

permettrait aussi l'aménagement d'une piste cyclable, comme le prévoit d'ailleurs « le Plan pluriannuel 2005-2009 des Travaux Publics » du Ministre régional Pascal SMET.

Une nouvelle étude, en vue de déterminer le nombre d'arbres qui sont effectivement malades et représenteraient actuellement un danger, devrait se terminer et permettre une décision qui sera prise en concertation avec les différentes parties.

Les habitants craignent aussi que l'installation d'un terminus comportant une voie de tram supplémentaire locale n'amplifie le phénomène de réduction de densité des arbres. Ils regrettent que le dossier de modification de l'espace public pour les voies de tram n'ait pas été présenté en même temps que celui de l'abattage des marronniers. Enfin, ils regrettent l'absence de plan de replantation dans le dossier soumis à l'enquête. Ils demandent, par conséquent de profiter de l'enquête sur les modifications de la STIB pour présenter le plan de replantation et avoir une vision globale de l'ensemble des aménagements. Certes, le Comité de quartier est favorable aux transports publics qui représentent une alternative valable à l'utilisation de l'automobile, mais les habitants ne peuvent accepter de perdre tant d'arbres aussi esthétiques qu'utiles à l'heure où le réchauffement climatique impose de replanter plutôt que de détruire la végétation indispensable dans nos villes. Espérons que l'Administration régionale de l'urbanisme suivra les sages conseils de la Commission de concertation et de la Commune, qu'elle ne sacrifiera pas les arbres sains pour une simple question d'homogénéité et qu'elle sera sensible aux légitimes revendications des riverains.

*Le Comité
Longchamp-Messidor, asbl*

Le Comité de Quartier « La Sablonnière » s'oppose au projet « FLORÉAL 53 »

Un pas positif dans l'attente de la décision...

Dans la précédente édition de la « Lettre aux habitants », nous vous avons fait part de nos préoccupations. Celles-ci concernaient le projet d'extension de la maison de repos située au 53, avenue de Floréal à Uccle.

Le projet fait peu de cas des riverains, du site et du caractère de la propriété existante.

Vous avez été très nombreux à nous apporter votre soutien dans l'action que nous avons menée contre ce projet. Nous avons recueilli **plus d'un millier de signatures** sur le texte de notre pétition. Nous vous en remercions.

La Commission de concertation du 28 juin 2006 a entendu nos réclamations. Tout en accueillant plusieurs de nos arguments, elle a émis un **avis défavorable quant à la demande de permis d'urbanisme**.

Il n'y a pas lieu pour autant de pavoiser. En effet, l'avis de la Commission de concertation n'est pas contraignant. La décision n'intervient qu'après la transmission du dossier par la Commune à la Région Bruxelloise.

On lira avec intérêt le texte assez long de l'avis sur le site internet du service de l'urbanisme d'Uccle-Commission de concertation (dossier n° 16-37337-06 – Enquête publique n° 2990).



CONTACTS

Chantal
BRAIVE
« Pirenne-Boetendael »
0475.72.10.60
02.344.95.65
c.brave@skynet.be

Camille et Georges
LUCIC-THUMANN
« Coghen-Floréal »
0472.327.017
02.347.79.69
georges.lucic@belgacom.net

À propos de l'abattage d'arbres dans les bois d'Uccle :

Un mot d'introduction

L'abattage, en début d'année, d'arbres dans le bois de Verrewinkel-Nord (2,5 ha) situé près de la chapelle Hauwaert (sise elle-même avenue Dolez) avait suscité de nombreuses réactions indignées d'habitants des environs. Il faut reconnaître que le spectacle de ces arbres abattus et des nombreuses mutilations du sol (profondes ornières) n'était pas très beau à voir (d'autant plus que le travail s'est opéré dans des conditions météo désastreuses).

Nous avons fait part aux autorités de Bruxelles Environnement-IBGE de notre indignation (celle de nombreux habitants), ce qui nous a valu une lettre de réponse relativement dure (mais correctement justifiée) explicitant le pourquoi et le comment de cette situation que nous jugions regrettable et qui, pourtant, s'avérait absolument nécessaire pour assurer un avenir au bois en question. Abattre des arbres pour gérer l'avenir de nos

zones boisées s'avère donc un acte professionnel et écologique indispensable.

Afin d'éviter de nouveaux malentendus et, surtout, comprendre la finalité de ces opérations complexes et d'utilité publique, nous avons demandé au forestier responsable de Bruxelles Environnement-IBGE (sis Gulledelle 100 à 1200 Bruxelles) d'écrire un article pour notre « Lettre aux habitants » sur la nouvelle opération prévue, cette fois, au bois de Buysdelle. L'auteur de ce texte, reproduit ci-après, est Stéphane VANWIJNSBERGHE, Ingénieur responsable du Département des Bois et Forêts, Division des Espaces verts de l'organisme précité. Il organise de plus **deux visites guidées le 7 octobre 2006** (cf le texte « Nouvelle visite au Bois de Verrewinkel... », reproduit plus loin). Puisse ce dialogue d'initiation à la nature et à son entretien rassurer les habitants sur les bonnes intentions et le savoir-faire professionnel des experts de Bruxelles Environnement-IBGE !

Nous remercions chaleureusement Monsieur Stéphane VANWIJNSBERGHE pour ses qualités scientifiques et pédagogiques, si nécessaires pour expliquer l'enjeu de la problématique en question.

Bernard JOURET
Président

Abattages de 409 arbres au Bois du Buysdelle

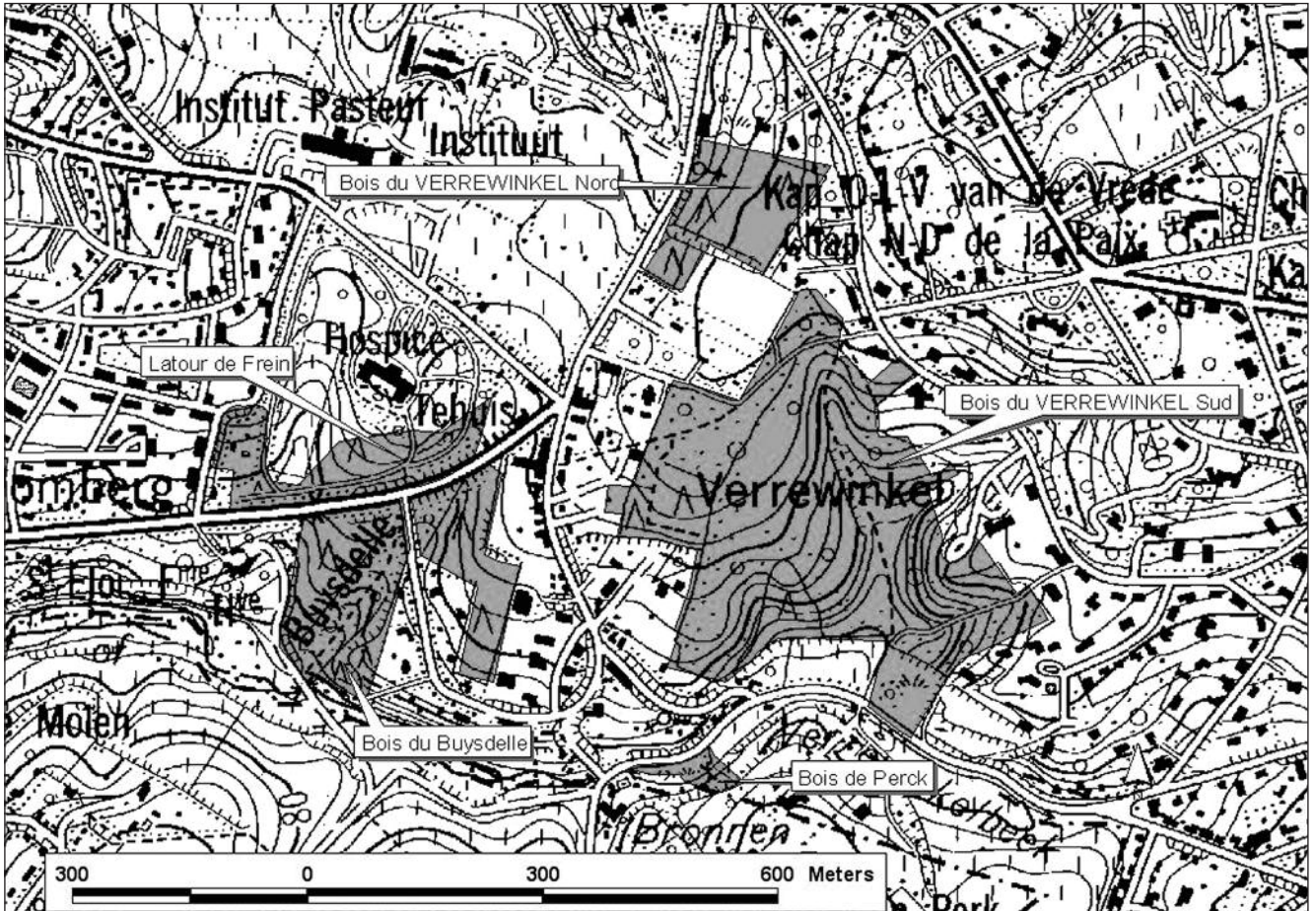
Le *Bois du Buysdelle* est une petite propriété boisée de près de 5 ha située sur la commune de Uccle. Relativement bien préservée de la pression du public, elle se situe au croisement de l'avenue Buysdelle et de l'avenue des Hospices. Ce petit bois, tout comme le *Bois du Verrewinkel Nord* (2,5 ha), le *Bois de Perck* (1 ha) et la *Tour de Freins* (2,5 ha)¹, est une propriété du CPAS de la Ville de Bruxelles gérée par le département des Bois et Forêts de Bruxelles-Environnement IBGE.

Le 7 juin dernier, les agents techniques passaient dans ce bois pour désigner les arbres qui seront tout prochainement abattus (passage en martelage). Au total, 409 arbres ont été désignés. Ils peuvent être repérés sur le terrain par la flache² qui a été pratiquée dans leur écorce et sur laquelle le lion royal a été marqué.

L'abattage de ces 409 arbres rentre dans le cadre de la gestion courante du Bois du Buysdelle en cohérence avec son statut de

1. Le *Verrewinkel Sud* (13 ha) est une ancienne propriété du CPAS de la Ville de Bruxelles qui a été rachetée en 2004 par la commune d'Uccle. Le service forestier de Bruxelles-Environnement IBGE continue à gérer ce bois.

2. Flache (n.f.) : marque qui désigne les arbres qui seront abattus. Cette marque d'une dizaine de centimètres est apposée par le forestier, lors du martelage, à l'aide du marteau forestier. Le bois ainsi mis à nu reçoit la marque du marteau royal (lion) qui officialise la désignation.



Zone Spéciale de Conservation³ (ZSC)⁴. La sélection qui a été opérée vise, d'une part, à sécuriser les lisières du bois avec les maisons voisines et la voirie (108 arbres). Les derniers abattages remontent à 1995. Depuis cette

3. Statut donné dans le cadre de la Directive « Habitat » 92/43/CEE pour la présence de types d'habitats et d'espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. Cette directive vise à développer au niveau européen un réseau de sites protégés dénommé Natura 2000. Au niveau bruxellois, la désignation des sites est principalement basée sur la présence de populations viables de 4 espèces de chauves-souris (Grand murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion des marais, Barbastelle), une espèce d'insecte (le Lucane cerf-volant) et une espèce de poisson (la Bouvière).

4. Un plan de gestion « Natura 2000 » est actuellement en cours d'élaboration. Ce plan vise le développement de la biodiversité (protection et développement de la flore vernale, préservation du bois mort pour la flore et faune associés...)

époque, les arbres ont continué à se développer. Recherchant la lumière, les arbres de lisière se sont développés en poussant vers les habitations et la voirie. Certains de ces arbres posent un problème de sécurité et l'abattage des plus dangereux est une mesure préventive.

Le martelage visait, d'autre part, à pratiquer une éclaircie dans les peuplements de résineux (mélèze et pin). Cette opération doit permettre d'« aérer » le peuplement en donnant de l'espace aux arbres les plus beaux pour favoriser leur développement. Les arbres de moins belle venue, qui gênent le développement des plus beaux, ont ainsi été désignés à l'abattage. Au total, dans ces deux peuplements résineux, 301 arbres ont été marqués.

Afin de favoriser le développement de la biodiversité indigène

dans le bois, diverses dispositions ont été prises. Tout d'abord, la désignation à l'abattage des essences exotiques envahissantes (robinier et cerisier tardif). Ensuite, le maintien de gros hêtres dépérissant qui ne posent pas de problème de sécurité. Finalement, le maintien d'arbres dominés qui mourront étouffés par les arbres dominants. Au fur et à mesure de leur décrépitude, ces arbres seront progressivement attaqués par des insectes (qui eux-mêmes serviront de nourriture pour les oiseaux insectivores), champignons... pour finalement renourrir l'humus du bois. Suite à cette intervention, l'apport de lumière au sol favorisera le développement de la florule du sous-bois.

Ces 409 arbres seront vendus lors de la vente publique du jeudi 12 octobre 2006 à 10 h qui se tiendra dans la salle des fêtes de la

« Maison Haute », place Antoine Gilson à Watermael-Boitsfort. L'exploitant forestier, qui sera acquéreur du lot, aura une année pour abattre les arbres et façonner les houppiers. Le garde forestier responsable de la surveillance des bois du CPAS de la Ville de Bruxelles veillera au bon déroulement du chantier d'abattage et au respect du cahier spécial des charges qui prévoit des précautions pour limiter les dégâts aux arbres maintenus et au sol. Nous espérons que les conditions météorologiques ne viendront pas trop perturber le chantier. En attendant leur exportation vers une entreprise de transformation (scierie...), les grumes seront stockées dans la petite clairière située le long de l'avenue du Buysdelle.

Un chantier d'abattage occasionne toujours des perturbations. L'avenue Buysdelle, ainsi que l'avenue des Hospices, seront fermées à toute circulation pendant l'abattage des arbres de

lisière. Ces fermetures se feront en étroite collaboration avec le service de police de la commune d'Uccle.

Autre désagrément pendant l'exécution du chantier : le paysage. Des arbres seront couchés au sol, des ornières seront marquées sur le sol... Ces perturbations ne sont que temporaires et la végétation, par son développement, les aura rapidement « digérées » ; comme ça a été le cas au bois du Verrewinkel-Nord (le long de l'avenue Dolez) dans lequel 336 arbres ont été abattus en janvier 2006.

Lors du martelage, nous avons observé que certains riverains déposent leurs déchets verts en lisière du bois et contribuent ainsi à la rudéralisation⁵ de la flore et au développement d'une flore

5. Rudéralisation : évolution de la végétation vers une flore plus « banale » typique des friches et décombres (ex : ortie).

exotique. Ces comportements pour le moins inciviques participent à l'enlaidissement des lisières du bois. Il est important de rappeler ici que la préservation des espaces verts est de la responsabilité de tous.

Ces abattages seront présentés lors **d'une visite du site prévue le samedi 7 octobre à 10h**. Le lieu de rendez-vous est au croisement de l'avenue Buysdelle et de l'avenue des Hospices. Cette visite sera suivie par celle du Verrewinkel-Sud. Le lieu de rendez-vous est au parking du bois le long de la rue de Percke.

Pour plus d'informations

n'hésitez pas à contacter « Bruxelles-Environnement IBGE » au 02/775.75.75.

Nouvelle visite au Bois de Verrewinkel le samedi 7 octobre 2006 à 11h.30

RENDEZ-VOUS

AU PARKING DE LA RUE DE PERCKE

M. Stéphane VANWIJNSBERGHE, Ingénieur des Eaux et Forêts, responsable du Département de la Forêt de l'IBGE (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement), a aimablement suggéré de faire un tour dans le site classé du Verrewinkel – après un autre tour dans le site de Buysdelle à 10h. du matin le même jour.

Notre dernière visite collective, le 18 juillet dernier, nous a convaincus une fois de plus de la majesté des lieux et donc de la nécessité d'en assurer la protection, suivant des modalités à définir, comme le suggérait notre ami dendrologue Daniel GEERINCK.

Notre comité, au cours de sa dernière réunion, le 7 août, a épingle quelques problèmes en suspens, qui appelleront des

solutions adéquates, principalement dans le cadre du plan de gestion – actuellement en préparation.

Nous avons constaté que plusieurs arbres vénérables ont dû être abattus, pour des raisons de sécurité, parce que situés à proximité de parcelles bâties. Cette problématique se présentera encore à l'avenir, et nous souhaitons évidemment que l'abattage ne vise que des sujets dont le caractère dangereux serait bien établi : à cet égard, de nouvelles techniques existent.

Nous souhaitons encore que l'on réfléchisse au problème du passage pour piétons, de façon à ce que les promeneurs puissent avoir des vues sur les différents massifs du Bois.

Bien entendu, les problèmes

d'entretien ont été évoqués et nous exprimons surtout le vœu que les autorités communales – nous reprendrons contact – puissent régler les questions de bornage et d'écoulement des eaux.

Nous ne perdons pas de vue que le site du Verrewinkel comprend aussi un terrain de sports, du côté de Percke, et une partie nord, du côté Dolez : nous reviendrons sur ces voisinages.

Enfin, nous souhaitons très vivement que les candidats aux élections communales se saisissent de ce dossier de zone verte.

À bientôt avec « Bruxelles Environnement IBGE » (nom familier de l'IBGE).

Georges LEWY
Geolewy@hotmail.com
André DE SCHUTTER
Verrewinkel@skynet.be

Non au sacrifice de l'avenue de Messidor ! Pétition pour une avenue à sens unique

Les lecteurs de la « Lettre aux habitants » ont pu suivre le projet de longue date, mais une grande proportion de nos voisins ne le savent probablement pas : la Commune d'Uccle a mis en route et finalisé un Plan Communal de Mobilité.

Ce plan propose « une politique globale, cohérente et coordonnée (de tous les aspects de la mobilité) prenant en compte les besoins en mobilité à court, moyen et long termes », qui

s'échelonne jusqu'à 2013 à 2020 (source : Commune d'Uccle et TRITEL¹).

Ce plan a été soumis à enquête publique dans le courant du mois de mai dernier et a été approuvé par le Conseil communal le jeudi 29 juin 2006...

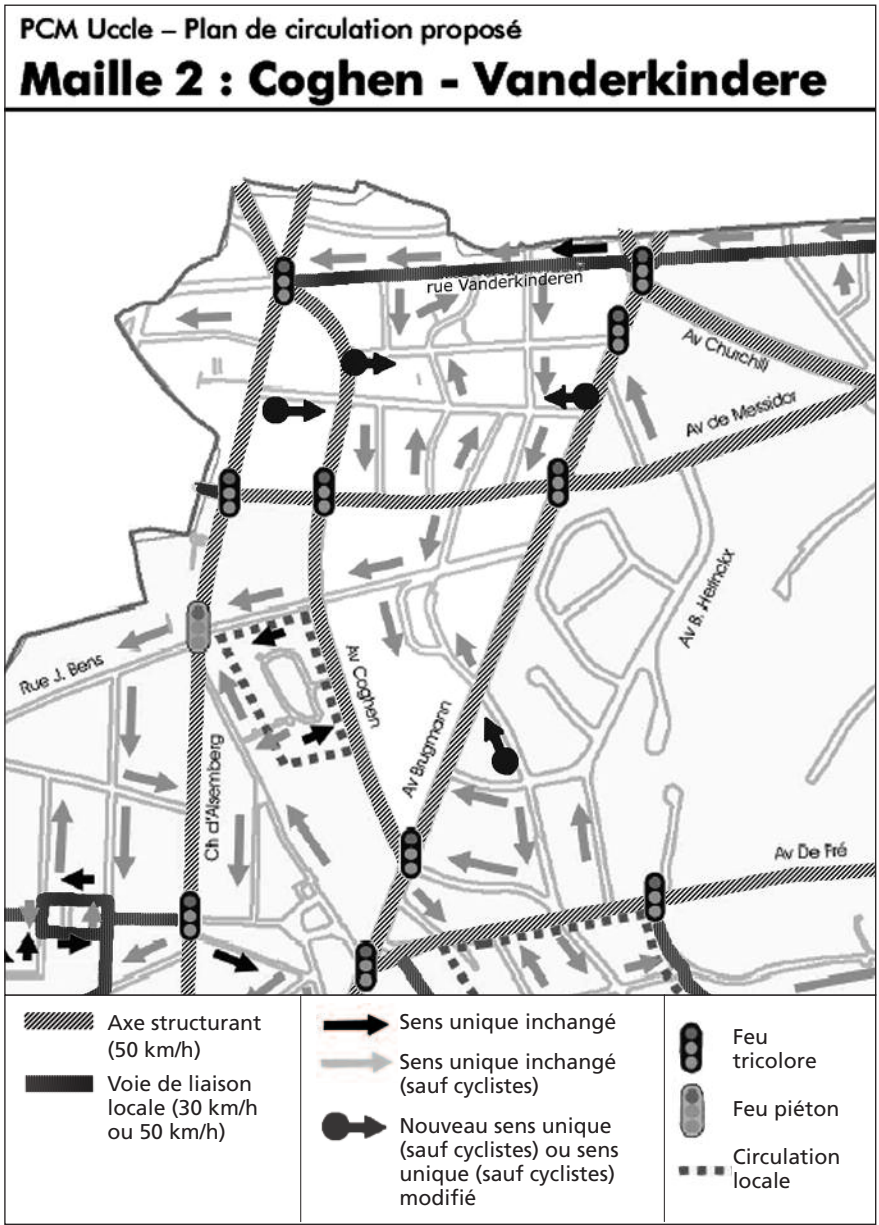
Ce plan, nous dit-on, regorge de mesures visant à améliorer la mobilité à Uccle. Il prévoit : la proposition de **moyens de transport alternatifs, l'amélioration**

de la sécurité routière, ainsi que du cadre de vie et une diminution de la nuisance due au trafic.

On ne peut malheureusement que regretter la discrétion entourant ce nouveau projet. En effet, il nous semble extrêmement regrettable que la problématique de l'utilisation de l'avenue de Messidor comme voie d'accès à haut débit vers le centre n'ait pas été prise en compte.

Il n'est pas cohérent de vouloir à la fois **améliorer le cadre de vie et diminuer la nuisance due au trafic** et, en même temps, consacrer certaines avenues à **vocation résidentielle** comme axes à haut débit. Pire, la réorganisation proposée avec ses nouveaux sens uniques de dissuasion dans les rues alentour (voir carte) et l'absence de limitation de vitesse dans l'avenue de Messidor entraîneront un report massif du trafic des navetteurs vers notre avenue !

Or, l'avenue de Messidor est une avenue exclusivement résidentielle ! De plus, elle est une des seules à Uccle à être équipées en partie **d'une piste cyclable** qui longe un parc superbe. Pour les **usagers doux** (piétons et cyclistes) qui l'empruntent, cet afflux de voitures sera également très dommageable.



1. TRITEL : Bureau d'études qui a œuvré au Plan Communal de Mobilité d'Uccle.

Ci-contre : L'avenue de Messidor promise au statut « d'autoroute urbaine »... (plan reproduit avec l'autorisation de TRITEL et de l'échevinat de l'urbanisme de Uccle)

Les conséquences seront une **dégradation du cadre de vie** et une **augmentation des nuisances et de l'insécurité dues au trafic** (notamment, aux abords de **l'école Messidor**) !

Il n'est pas inéluctable pourtant que cette belle avenue soit considérée comme une « autoroute urbaine » d'entrée dans Bruxelles-Sud pour un **trafic de transit** vers le centre de la région bruxelloise !

Dans une perspective d'aide aux modes de déplacement alternatifs, pourquoi encourager les navetteurs à embouteiller cette avenue à **vocation communale et résidentielle** ?

Ne serait-il pas préférable que les navetteurs laissent leurs véhicules dans des **parkings d'accueil** à l'entrée de la ville pour emprunter les transports en commun ?

La meilleure solution est, bien sûr, la limitation à 30 km/heure (avec casse-vitesse)

et le passage au sens unique : dans le sens allant du rond-point Churchill vers la chaussée d'Alsemberg, de manière à décourager les navetteurs à emprunter notre avenue.

De telles modifications auront naturellement des effets majeurs sur la **qualité de vie** des riverains, mais également des utilisateurs doux (piétons, cyclistes).

Il ne fait pas de doute que, sans une mobilisation massive des riverains, l'état de fait actuel sera coulé dans le bronze et notre avenue sera consacrée dans ce rôle d'axe routier à 50 km/h, véritable autoroute urbaine !

DANS LES PROCHAINS JOURS, NOUS VOUS INVITERONS À SIGNER LA PÉTITION CI-APRÈS !

Dr Benoît RENNEBOOG

Nettoyage des tags

Nous avons reçu de l'Échevin en charge du nettoyage des tags la réaction suivante :

Monsieur le Président,

En tant qu'Échevin du service de l'Économie ucquoise, service en charge de la gestion du nettoyage des tags, je souhaiterais vous faire part d'un droit de réponse quant à l'article « Les tags sont à prendre bien plus au sérieux à Uccle » paru dans votre publication trimestrielle du journal « Lettre aux habitants ».

En effet, cet article ne mentionne nullement tous les efforts fournis par ce service qui emporte un franc succès au sein de notre commune. Depuis le 1^{er} mars 2005, le service de détaguage intervient également chez les particuliers. Nous avons pu comptabiliser, rien que sur ce premier semestre, un total de 80 interventions chez les particuliers. Et plus de 160 depuis le début de l'opération. Et ce, en plus de tous nos bâtiments communaux. Monsieur NIFFLE, auteur de l'article, mentionne que les tags devraient être effacés dans les 24 à 48 h. C'est aussi mon point de vue. Les interventions chez les particuliers sont immédiatement intercalées dans le planning des nettoyages et ceux-ci sont programmés dès le lendemain si les propriétaires le souhaitent.

Dans cet article, il est souligné le fait que des photos devraient être prises systématiquement et que nous devrions les envoyer à la Police qui se chargerait

Au Collège des Bourgmestre et Échevins

NON AU SACRIFICE DE L'AVENUE DE MESSIDOR !

PÉTITION POUR UNE AVENUE À SENS UNIQUE

Nous, habitants et riverains de l'avenue de Messidor, demandons instamment aux autorités communales de désigner notre avenue comme **à sens unique** (dans le sens Churchill vers Alsemberg) **et limitée à 30 km/heure**. L'avenue de Messidor a une vocation de tranquillité et d'habitat résidentiel, et non d'un axe routier de transit pour les navetteurs vers le centre-ville. De cette manière, le flux des navetteurs, qui n'ont pas leur place dans notre avenue communale, sera redirigé naturellement vers les parkings d'accueil et les transports en commun de la ville.

NOM PRÉNOM ADRESSE DATE SIGNATURE

Droit de réponse de l'Échevin Marc Cools

d'ouvrir un dossier. Sachez qu'à chaque intervention que mes services effectuent, les photos sont prises et nous conseillons à tous de porter plainte à la Police. Une collaboration est également installée entre ces deux services. Mais nous ne pouvons pas, à la place de la victime, demander à la Police d'ouvrir un dossier sur base de nos photos.

Il me semble également inexact de souligner le manque de campagne d'information. Comme vous l'aurez très certainement lu dans le magazine « WOLVENDAEL » du mois de juin, un article a encore été édité à ce propos, et ce n'est pas le premier visant à informer les citoyens de l'existence de ce département.

Régulièrement, les ouvriers de l'équipe de détaguage déposent, dès qu'ils aperçoivent des tags sur une façade, le dépliant d'information édité à cet effet. J'ai moi-même déposé ces dépliants lors de mes visites à pied des quartiers d'Uccle.

Il est regrettable que toutes les personnes touchées par ce fléau ne souhaitent pas faire appel à notre département. Ces personnes qui, malgré que vous insistiez sur le fait que ce service devrait être rendu gratuitement, ne soulèvent aucunement le point de vue pécuniaire. Elles estiment simplement que faire nettoyer ce type de salissures est inutile dans la mesure où elles risquent de devoir refaire appel à ce service.

Si d'autres communes bruxelloises peuvent offrir gratuitement ce service à leur population, c'est que, comme vous le savez très certainement, elles perçoivent des subsides de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce que nous ne pouvons espérer obtenir. De plus, ce n'est certainement pas la légère contribution que nous demandons qui freine les gens à faire appel à mon département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'Échevin des Travaux, des Propriétés communales et de l'Économie ucquoise

Marc COOLS

Nous savons gré à notre Échevin d'abonder dans le sens de ce que nous écrivions dans la LETTRE n° 48, notamment en insistant sur le fait que les propriétaires d'immeubles tagués devraient se plaindre auprès de la police sans aucun délai, faute de quoi les tags se multiplient.

Le principal point sur lequel nous semblons diverger est que nous souhaitons « ...que la Commune montre une volonté nettement plus affirmée de lutte contre ce fléau... », alors que notre correspondant souligne les efforts accomplis.

Ne sommes-nous pas en droit de nous demander si, pour une commune grande comme Uccle, 160

interventions chez les particuliers en 16 mois constituent un résultat suffisant au regard des milliers de tags souillant les façades de plusieurs de nos quartiers ? Au lecteur d'en juger. Il est vrai – et nous le reconnaissons bien volontiers à décharge de notre correspondant – que, si les propriétaires ne se plaignent pas, la Commune ne peut intervenir. C'est sans doute là que le bât blesse... Peut-être faudrait-il, notamment, user davantage de l'article 23 du Règlement général de police qui impose aux propriétaires de (...) « faire nettoyer et désinfecter les immeubles souillés ».

Signalons au passage que la Ministre de la Justice vient de

déposer un projet de loi qui introduit une nouvelle incrimination : la répression de la dégradation intentionnelle de propriétés immobilières privées.

Ajoutons que les deux personnes qui gèrent ce délicat dossier à Uccle sont motivées et dynamiques (malgré parfois des insultes reçues de certains parents de jeunes tagueurs !). Devant l'ampleur du fléau, la Commune ne pourrait-elle augmenter l'effectif, malgré le surcoût ?

Unissons donc nos efforts, multiplions l'information et encourageons nos édiles qui sont bien conscients du problème !

Vallée de Saint-Job : des égouts sans réseau séparatif et trop chers

Une occasion manquée pour faciliter l'épuration des eaux à Bruxelles

Les travaux d'égouttage de la rue Geleytsbeek et du chemin 't Cortenbos sont en cours actuellement. Malheureusement, le chantier ne correspond pas à ce qu'attendaient les habitants et à ce qu'avaient voté les conseillers communaux. C'était une occasion (ratée) pour limiter la dilution des eaux propres et « grises » afin de faciliter le travail d'épuration de la station de Bruxelles Sud.

Au départ du dossier, en 2003, la Commune a voté la réalisation d'un réseau séparatif des eaux de pluies et des eaux provenant de l'égouttage privé.

Extrait de la délibération :

« Les travaux seront exécutés en une phase et consisteront principalement en :

Rue Geleytsbeek :

- (...)
- la pose d'un réseau d'égouttage séparatif sous la nouvelle voie carrossable : un collecteur d'eaux usées de 30 cm de diamètre sera posé à 3,50 m de profondeur et un collecteur d'eaux pluviales sera posé à ± 1,50 m de profondeur ;
- (...)
- les eaux usées se déverseront dans l'égout de la chaussée de Saint-Job. Quant aux eaux pluviales, elles seront rejetées dans

le ruisseau « Geleytsbeek » ;

- L'étude de l'égouttage sera prise en charge par l'IBrA qui en supportera également la dépense financière. »¹

Presque trois ans plus tard, en juin 2006, en l'absence de réponse claire aux questions posées concernant le double égouttage promis, une pétition est lancée afin que le quartier soit au courant de ce qui va réellement être réalisé. Des habitants signent un texte réclamant, entre autres, un double égouttage séparant les eaux de pluie des eaux grises.

Les dépositaires de la pétition s'adressent logiquement à leurs responsables proches, et la déposent donc à la commune d'Uccle fin juin 2006. Un mois plus tard, la réponse, signée par le Bourgmestre seul, arrive sous forme d'une circulaire toutes-boîtes. **C'est alors que nous découvrons avec stupeur que le double égouttage a été purement et simplement abandonné.** La réponse est au passé, et donc sibylline : « Le système d'égouttage est un " tout-à-l'égout ". Le double égouttage n'a pu être réalisé en raison des difficultés techniques rencontrées »

Et voilà le citoyen une fois de plus mis devant le fait accompli, sans autre justification que les *difficultés techniques* que la lettre ne juge pas utile de préciser. En outre, cette information laisse croire erronément que

c'est la Commune d'Uccle qui a effectué ce choix.

Une rencontre avec l'Échevin des Travaux, suite au problème des montants réclamés pour les raccordements aux égouts, nous révélera que la Commune se chargera heureusement, et en conformité avec le permis d'urbanisme qui lui a été délivré pour l'établissement de la nouvelle voirie : « de capter les eaux de source et les guider vers le Geleytsbeek »². **Par contre, les eaux de pluie iront à l'égout : ce n'est pas une décision de la Commune, mais de l'intercommunale IBrA qui est chargée de gérer l'égouttage de toute la Région bruxelloise !**

Ce choix de la part de l'intercommunale **de ne pas réaliser le réseau séparatif est injustifiable** et va à l'encontre de la politique régionale du maillage bleu visant à séparer les eaux usées des eaux pluviales. De plus, cette intercommunale ne justifie pas son choix et ne s'en est pas expliquée auprès des conseillers communaux qui avaient voté le contraire...

C'est donc une occasion ratée pour le maillage bleu d'Uccle et pour la réinjection de toutes les eaux propres dans le ruisseau. Enfin, dans cette affaire, si l'environnement est le grand perdant, le citoyen aussi y perd son latin et, peu ou pas informé de tous ces changements, ne sait plus à qui s'adresser.

1. Conseil communal du 11 septembre 2003, point 5A-2

2. Condition 5 du permis d'urbanisme n° 16-36 294-03

Les arguments en faveur du maillage bleu ne manquent pourtant pas !

Tous les arguments étaient favorables à un réseau séparatif que l'on abandonne aujourd'hui pour des « motifs techniques » **sans avoir évalué les pertes environnementales et écologiques** que cette décision entraîne.

Le PRD voté en 2002 énonce que :

« Le « Maillage bleu » est un programme intégré qui répond à plusieurs objectifs :

- assurer la qualité des eaux de surface, notamment en localisant les sources de pollution des rivières ;
- rétablir la continuité du réseau de surface et faire s'y écouler un maximum d'eau claire, entre autres pour réduire le volume d'eau à traiter dans les stations d'épuration et limiter les inondations ;
- Le rétablissement du réseau hydrographique permettra à ce dernier de jouer son rôle naturel de tampon des crues et de diminuer les inondations (i.e. la dérivation des débits de crue vers les étangs, le canal et les zones humides). »³

La Région porte une part de responsabilité en n'ayant pas encore transposé la Directive-Cadre de l'Eau, ce qu'elle devait faire depuis 2003. Un avant-projet d'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale pour la transposition de la Directive-Cadre de l'Eau est en

cours depuis la législature précédente, alors que les deux autres Régions l'ont transposée et ont annoncé une enquête publique sur la gestion de l'eau. Suite à quoi, la Belgique a été condamnée le 15/12/2005 par la Cour Européenne de Justice pour le retard à transposer la directive. Et comme il n'y a pas d'ordonnance, il n'y a pas d'obligation pour les communes ou les intercommunales de réaliser des réseaux séparatifs... Nul doute que le cas d'école du chantier Geleytsbeek / 't Cortenbos devrait faire réfléchir nos décideurs politiques lors de l'élaboration de la législation attendue depuis 3 ans...

Rappelons aussi que nous payons une taxe régionale qui a pour ambition « ... de financer l'entretien du réseau d'égouts et sa modernisation **en vue d'une épuration efficace**, l'Intercommunale Bruxelloise d'Assainissement (IBrA) prélèvera 10FB/m³ sur l'eau du robinet. Les 58 millions de m³ d'eau de distribution consommés annuellement à Bruxelles coûteront donc 580 millions de FB en plus. »⁴

Rebondissement et avenir du chantier

Exit l'IBrA, cet été, elle a été absorbée par l'IBDE (présidée par un Écolo), qui est donc le **nouvel interlocuteur** des habitants en manque d'un réseau séparatif et d'une communication claire... Tous les citoyens sont vivement encouragés à adresser leurs griefs à Monsieur Mohamed EL KHATTABI, Président de l'IBDE, rue aux Laines, 70 à 1000 Bruxelles.

Des raccordements à tarifs pour le moins élevés

Mauvaise surprise début août, les habitants à qui on avait annoncé la gratuité des travaux d'égouttage se voient réclamer par l'IBDE de 2500 (4 fois le montant de la pension de certains petits propriétaires !) à plus de 4000 Euros de frais de raccordement. L'invitation à payer n'indique aucun détail ni motif d'un prix aussi élevé. S'agit-il aussi de financer le placement des égouts ? Si ces montants ne concernent que les raccordements, ceux qui ont été effectués il y a quelques années à la rue du Repos et avenue de la Chênaie n'avaient pas coûté la moitié de ce qui est réclamé aujourd'hui. Les habitants s'interrogent sur cette différence de traitement d'une rue à l'autre et de la manière dont l'intercommunale établit ces montants.

Les modalités de paiement ne figurent pas sur l'offre de raccordement, elles pourraient au moins prévoir leur étalement en plusieurs tranches.

L'Antenne de quartier
Geleytsbeek

Vous souhaitez participer à la « Lettre aux habitants » ?

Envoyez vos articles et photos à Jacques NIFFLE, av. Bel-Air, 25/5, 1180 Uccle.



3. PRD points 8.3.6 et 8.3.7

4. Note des députés régionaux Écolo du 31-12-2001.

Vivre mieux, tout en consommant moins et en réduisant nos déchets Assumer notre statut de citoyen ucclois... et de « citoyen du monde »

Contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, la consommation des ménages – y compris pour leurs déplacements – n'est pas un indicateur de la bonne santé économique, ni non plus du bien-être. Car elle est trop souvent gaspilleuse et à l'origine de toutes sortes de conséquences très négatives pour la santé de leurs membres... et de la planète tout entière. À cet égard, pensons à notre « empreinte écologique » sur celle-ci : que les (bientôt) 8 milliards d'êtres humains qui l'habitent viennent à vouloir adopter le mode de vie des classes moyennes occidentales, et il faudrait trois Terres pour les supporter !

Qu'on cesse d'ailleurs de ne nous parler que de la santé « économique », comme le font la plupart de nos dirigeants politiques : c'est une vision de court terme ! La bonne santé de l'environnement et l'équité sociale (tous deux pris au sens large) doivent être, au même titre et de façon équivalente, les deux autres piliers de la politique générale, si l'on veut assurer la survie même de l'espèce humaine sur notre unique habitat, la Terre.

Il nous faut donc consentir à changer quelque peu nos modes de vie, dans le sens de ce qui est plus sain, plus réfléchi et rationnel, mais pas nécessairement moins agréable, et sans en « revenir au Moyen-âge » pour autant.

Pensons donc à :

- acheter durable et réparable selon nos besoins réels (et non suscités par la pub !) ; éviter, notamment, l'achat de gadgets inutiles ; acheter éthique et « Made in Dignity » ;
- trier nos déchets, y compris « chimiques », en vue de leur recyclage (40% sont des emballages !) ; composter si possible ceux qui peuvent l'être ; éviter les produits « nouveaux » vantés par la pub et qui font des kilos d'ordures en plus (comme les « lingettes » de nettoyage, par exemple) ; en sachant que les déchets de l'humanité se calculent en dizaines de milliards de tonnes par an, dont on a de plus en plus de mal à se débarrasser ;
- consommer moins de calories alimentaires (tant solides que liquides) ; elles nuisent à la santé en provoquant les problèmes d'obésité ;
- rouler moins en voiture, surtout seul(e) au volant et/ou pour de courtes distances (moins de 5 km, par exemple) ; préférer les transports en commun, le vélo ou la marche à pied ;
- voyager moins en avion (qui est l'un des pires producteurs

de gaz à effet de serre, aggravant le réchauffement climatique) ; préférer dorénavant découvrir les jolis coins (souvent moins connus) de nos régions et des pays voisins ;

- mieux isoler nos habitations et les chauffer un peu moins (ne fût-ce qu'un degré en moins au thermostat réduira notre consommation de 10 à 20%) ;
- ne gaspiller ni l'énergie (pétrole, gaz ou électricité), ni l'eau potable (soit, 1% du volume total d'eau douce existant sur Terre), une ressource qui diminue d'année en année (elle deviendra bientôt l'une des plus convoitées) et à laquelle 1 milliard et demi d'êtres humains n'ont pas d'accès direct à l'heure actuelle ;
- ne pas gaspiller non plus le papier (utilisons-le sur les deux faces et n'imprimons pas systématiquement tous nos e-mails et documents informatiques, par exemple) ;
- limiter strictement l'usage de la climatisation, qui contribue fortement à accroître les émissions de gaz à effet de serre ;
- porter aux associations à but social, telles que Les Petits Riens, Terre, La Poudrière, L'Armée du Salut, etc., nos

objets devenus inutiles, ainsi que nos vêtements réutilisables et auxquels nous ne tenons plus ;

- porter nos objets encombrants à la déchetterie communale (pour Uccle, c'est 160 rue de Stalle) ;
- apposer sur nos boîtes aux lettres l'auto-collant anti-pub et/ou anti-presse, disponible gratuitement auprès de « Bruxelles-Environnement IBGE », Gulledele 100 à 1200 Bruxelles – tél : 02/775.75.75 – e.mail : info@ibgebim.be (les toutes boîtes représentent près de 20.000 tonnes de papier par an pour la seule Région de Bruxelles-Capitale !);
- souscrire au moins en partie aux engagements (dix au total) proposés par Nicolas HULOT¹ sur son site <www.defipourlaterre.be> ;
- soutenir au moins une association, locale ou mondiale, luttant pour la sauvegarde de l'environnement, en n'oubliant pas que nous ne sommes que les « locataires » de notre Terre et que nous avons donc à laisser celle-ci en bon état aux générations qui nous suivent ;
- dans cette optique, ne pas hésiter à écrire à nos responsables politiques pour leur faire connaître nos exigences en faveur d'une gestion durable de notre commune et de notre Terre.

Jacques NIFFLE
Administrateur

1. La Fondation Nicolas HULOT en Belgique est sise avenue Jean Tasté 78 à 4802 Heuzy – Tél : 087/22.96.57 – E. mail : b.carton@fnh.org



Les bouchons en liège se recyclent : envoyez-les nous !

Nous vous invitons à participer au recyclage des bouchons en liège. Ceux-ci sont rassemblés, via plusieurs centres de récolte, notamment à Uccle (voir ci-dessous), par une association favorisant l'insertion sociale de jeunes en difficulté, l'asbl « Le Petit Liège » sise à Bilstain-Limbourg – son site internet : users.swing.be/petit.liege-fr-stat.html

Il y a, à l'heure actuelle, 400 centres de récolte dans 204 communes en Wallonie et à Bruxelles ; l'opération faisant tache d'huile aussi en Flandre.

Annuellement, une très grande quantité de liège (de l'ordre de 720 tonnes, soit 5.600 m³, selon « Le Petit Liège ») est soit incinérée, soit mise en décharge. C'est un énorme gaspillage quand on sait que le liège est un déchet noble aux grandes propriétés en tant qu'isolant thermique et acoustique, qu'un hectare de chênes-liège ne fournit que 80 à 120 kg de liège tous les dix ans (!) et qu'en outre, à trop les exploiter (la tendance actuelle, vu la forte demande), des champignons parasites apparaissent qui, à terme, peuvent faire périr les arbres...

Outre que vous éviterez de grossir inutilement les tonnes de déchets envoyés à l'incinérateur, vous faites donc un acte utile et « citoyen » en récupérant autour de vous les bouchons en liège et en les déposant à l'un des points de récupération situés à

Uccle et dont voici la liste :

François DUGNOILLE, rue É. Regard 29 (déposer 24 h sur 24 sous les boîtes aux lettres de l'immeuble).

Le Collège St-Pierre, c/o Paul GOUVERNEUR, av. Coghén 213 (déposer les lundis, mardis et jeudis de 9 à 17 h ; les mercredis et vendredis de 9 à 12 h).

L'École ND des Champs, c/o Serge MORIAU, rue E. Cavell 143 (déposer les jours ouvrables de 9 à 15 h, sauf mercredi où c'est de 9 à 12 h).

Cécile CHARLES, avenue Wellington 13 ; tél : 02.374.77.97.

Christiane ELIAS, rue du Framboisier 35 (déposer devant la porte du garage ; NE PAS sonner).

À noter que cette personne récupère également les **restes de bougies**, qu'elle envoie à un atelier protégé qui les reconditionne.

Thérèse DUSSART, Vieille rue du Moulin 218 ; tél : 02.375.03.03.

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42 ; tél. : 02.376.26.64.

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25 (déposer à côté des sonnettes de l'immeuble).

Liliane STANER, rue des Moutons 23 ; tél : 02.375.00.52.

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres effectifs

Bosveldweg

Denis STINGLHAMBER, av. Brunard 7
tél. : 02.374.12.90.

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30
tél. : 02.343.05.41

De Fré - Observatoire - Juliette - Ptolémée

José DESMARETS, av. Ptolémée 16/1
tél. : 02.374.39.41

Floride - Langeveld

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62
tél. (P) : 02.375.57.48
tél. (B) : 02.538.72.71 (central)

Fond'Roy

Cécile CHARLES, av. Wellington 13
tél. : 02.374.77.97

Gracq + NoMo Uccle

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92

Longchamp - Messidor

Françoise MALDAGUE, av. W. Churchill
232/11 – tél. privé

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42
tél. : 02.376.26.64

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
tél. et fax : 02.376.61.71

(P) : Privé ; (B) : Bureau

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Georges INGBER, av. d'Andrimont 5
tél. : 02.374.95.83

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A tél.
(P) : 02.374.97.03

Quartier Château d'Eau

Xavier RETAILLEAU, rue du Château d'Eau
97 – tél/fax : 02.374.32.95

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, Montagne St-Job 88
tél. : 02.375.11.96

SOS Kauwberg

Pierre DESMET, chemin 't Cortenbos 18
tél. : 02.375.27.69

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21
tél. : 02.375.55.78

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg 31
tél. : 02.374.13.53

Verrewinkel-Engeland

Bernard GUSTOT, av. Dolez 46A
tél. : 02.372.09.88 ou 02.332.33.83

Les « Antennes de quartier »

Les amis du bois de Verrewinkel

Georges LEWY, av. Buysdelle 74
tél. : 02.374.05.73

B.R.E.G.

Noël FRANCK, rue du Roseau 35
tél. : 02.375.40.94

Copropriétaires du Charlemagne

Lambert MARQUET, av. de l'Aulne 95/8
tél. : 02.332.16.28

Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A
tél. : 02.374.13.56

Geleytsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Observatoire - Vert Chasseur

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert
Chasseur 1 – tél. : 02.374.76.88

Pêcherie - St.-Job

Guy DASSARGUES, rue de la Pêcherie 152
tél. : 02.374.56.55

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONT, av. L. Errera 63
tél. : 02.344.22.50

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.79.30

Échevinage

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21
tél. : 02.374.43.42

Uccle Nord-ouest

André ROBE, av. Maréchal Joffre 114,
1190 – tél. et fax : 02.345.65.71
robe.cmee@swing.be

Le conseil d'administration

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c, 1180
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A, 1180
tél. (P) : 02.374.97.03 tél. (B) : 02.538.51.31
fax (B) : 02.537.46.56 – d.ryelandt@avocat.be

Trésorier

Luc STURBELLE – av. A. Huysmans 209/11, 1050
tél. & fax : 02.649.49.59 – luc.sturbelle@skynet.be

Membres

Paul ANTOINE – av. J.& P. Carsoel 34, 1180
tél. & fax : 02.374.22.37 – paul.antoine@swing.be

Stéphane DAVIDTS – Montagne de St-Job 88, 1180
tél. : (P) 02.375.11.96 (B) 02.373.57.01 –
stephane@davidts.com

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29 A, 1180
tél. & fax : 02.374.60.34

GSM (préféré) : 0472 719790 cepvdqa@skynet.be

Alain DIDIER – rue Engeland 455, 1180
tél. : 02.374.73.10 – alain.didier@swing.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67, 1180
tél. & fax : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

Sylvie GREINDL – 100 av. Kersbeek, 1190
tél. : 02.332.11.51 – sylvie.greindl@village.uunet.be

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10, 1180
tél. : 02.343.21.97

(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Géraldine MATT – 366 chée de Neerstalle, 1180
tél. : 02.376.32.34 – gerry_m@yahoo.com

Jacques NIFFLE – av. Bel-Air 25/5, 1180
tél. : 02.344.41.51 – jacques.niffle@belgacom.net

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97, 1180
tél/fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367, 1180
tél. : 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

Coordination :

Jacques NIFFLE

Comité de lecture :

Denys RYELANDT et Luc STURBELLE

Notre N° de compte :

310-0734318-17

e.mail : ucclecomites@ibelgique.com

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur
le site internet de l'ACQU :
www.acqu.be.tf

Tirage :

15.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec l'aide
de la Communauté française de Belgique et de la
Région de Bruxelles-Capitale.

